Règlement d'accès à la piscine

L'espace piscine de l'hôtel est un lieu de détente réservé à notre clientèle. Afin de garantir la sécurité, l'hygiène et le confort de tous, nous vous prions de respecter les règles suivantes :

1. Accès et horaires

La piscine est accessible de 9h à 20h.
L'accès est strictement réservé aux clients de l'établissement pendant leur séjour.
L'entrée est interdite en dehors des horaires d'ouverture.

2. Tenue obligatoire et hygiène

Pour des raisons d'hygiène, seuls les maillots de bain conçus spécifiquement pour la baignade sont autorisés.
Sont strictement interdits :
– les vêtements de ville, de sport ou de détente,
– les sous-vêtements portés sous le maillot,
– les tenues amples ou couvrantes non ajustées au corps,
– les tissus non adaptés à l'usage aquatique.
Une douche est obligatoire avant l'entrée dans le bassin.

3. Sécurité et responsabilité

– Les enfants sont autorisés à accéder à la piscine, mais doivent obligatoirement être accompagnés et surveillés en permanence par un adulte responsable.
– La baignade et l'utilisation des équipements se font sous la responsabilité des usagers.
– Il est interdit de courir, plonger ou jouer de manière dangereuse dans les espaces communs.
– L'usage d'objets en verre est strictement interdit.

4. Respect des lieux et des personnes

– Le respect des autres usagers et du personnel est indispensable.
– Toute attitude irrespectueuse, bruyante ou inappropriée pourra entraîner l'exclusion immédiate de l'espace bien-être.
– Merci de ne pas réserver les transats ou d'en monopoliser l'usage.

5. Conditions d'accès spécifiques

L'hôtel se réserve le droit de restreindre l'accès aux installations en cas de non-respect du règlement, d'état de santé inadapté (fièvre, maladies contagieuses, plaies ouvertes), ou de comportement incompatible avec le bon usage des lieux.

Ce règlement vise à assurer une expérience agréable, sécurisée et respectueuse pour tous. Nous vous remercions de votre compréhension et de votre coopération.

La Direction